

Le ministère de l'Éducation Nationale a fourni des masques lavables aux personnels de l'État dans les collèges et les lycées et s'apprête à la faire également dans les écoles.

La procédure de lavage de ces masques est complexe : à domicile :

- lavage en machine avec un cycle d'au moins 30 minutes à 60°C,
- séchage mécanique suivi d'un repassage à la vapeur

dans les établissements équipés d'une lingerie :

- cycle d'au moins 30 minutes à 60°C
- séchage en tonneau sécheur à la température de consigne de 90°C.

Le lavage au sein des établissements envisagé lors du CHSCTD du 15 mai est en fait compliqué à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, afin de garantir le maximum de sécurité sanitaire, le CHSCTD demande que des masques chirurgicaux jetables soient fournis gratuitement aux personnels de l'État et que des masques de type FFP2 soient fournis gratuitement pour les personnels de santé ainsi que tous ceux ayant à prendre en charge un cas suspect de COVID-19.